



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission
Point 123 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Sommet mondial pour le développement durable

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/56/L.71

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. À sa 40e séance, le 12 décembre 2001, la Deuxième Commission a examiné le projet de résolution A/C.2/56/L.71.

I. Demande formulée dans le projet de résolution

2. Aux termes du paragraphe 8 du projet de résolution A/C.2/56/L.71, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lancer une campagne d'information pour mieux faire connaître le Sommet mondial pour le développement durable à travers le monde, notamment en réorganisant les priorités du budget du Département de l'information et en sollicitant des contributions volontaires.

II. Corrélation entre la demande formulée et le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003

3. Les activités mentionnées ci-dessus relèvent du programme 23 (Information) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et du chapitre 26 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Conformément aux dispositions du paragraphe 26.9 du projet de budget-programme, il n'a pas encore été prévu de ressources pour la campagne d'information sur le Sommet mondial pour le développement durable visée au paragraphe 8 du projet de résolution.



III. Dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2002-2003

4. Les activités d'information viseraient à faire connaître les objectifs du Sommet et des réunions du comité préparatoire, en vue de mobiliser un appui et de susciter un intérêt accru. Le Département de l'information élaborerait une stratégie d'information en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales. Il faudrait prévoir un montant de 143 500 dollars pour 2002, au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour la coordination et la mise en oeuvre du programme d'information, qui consisterait à contacter les médias et à répondre aux questions des journalistes intéressés par les thèmes du Sommet, en vue d'encourager les médias internationaux à couvrir le Sommet, à mettre à jour les listes de journalistes, et à produire des documents en anglais, les faire traduire dans les cinq autres langues officielles pour les pages du site Web de l'Organisation consacrées au Sommet, et s'occuper de leur présentation graphique.

5. Un montant de 209 000 dollars serait en outre nécessaire pour l'élaboration, la traduction, l'impression et la distribution de pochettes d'information, d'affiches et de publications de suivi dans les six langues officielles; la production de deux émissions télévisées de la série *World Chronicle* et de plusieurs émissions radiophoniques sur le Sommet; l'organisation d'autres activités de promotion par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, de projets régionaux, d'expositions spéciales, etc.; et la couverture du Sommet et des travaux des comités préparatoires sur le Web, ainsi que la location du matériel nécessaire. Le montant total des ressources nécessaires pour les activités d'information mentionnées au seul paragraphe 4 est donc estimé à 352 500 dollars. On trouvera dans l'annexe des explications détaillées sur les ressources demandées.

IV. Possibilité de financement

6. Les ressources nécessaires pour donner suite à la demande formulée dans le projet de résolution ne peuvent venir de l'enveloppe globale demandée au titre du chapitre 26 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été affectée aux activités en question et les priorités ne pourraient être modifiées à ce stade du cycle budgétaire que moyennant une réduction des autres activités prescrites.

V. Fonds de réserve

7. On se souviendra que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, il est créé pour chaque exercice biennal un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses additionnelles qui résultent de décisions prises par les organes délibérants et ne sont pas inscrites dans le projet de budget-programme. Cette même procédure prévoit que si les dépenses additionnelles proposées dépassent le niveau du fonds de réserve, elles ne peuvent être inscrites au budget que moyennant un transfert de ressources provenant de domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours.

8. S'il n'est pas possible de prélever les ressources nécessaires sur le fonds de réserve, les activités et produits prévus au chapitre 26 pour l'exercice biennal 2002-

2003 devront être reprogrammés et modifiés au-delà de ce qui est proposé dans le présent état.

VII. Décision que devra prendre l'Assemblée générale

9. En conséquence, si le projet de résolution A/C.2/56/L.71 est adopté, un crédit supplémentaire de 352 500 dollars devra être ouvert au titre du chapitre 26 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

Annexe

Ressources nécessaires pour la campagne d'information

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Dépenses de personnel	
Traitement d'un volume important d'informations à l'intention des médias et de demandes de renseignements, mise à jour des listes de représentants des médias, assistance pour la mise au point et la production de la documentation écrite : un fonctionnaire de l'information (adjoint de 1re classe) (P-2) et un assistant (G-5/G-6) pour une période de huit mois (de la mi-janvier à la mi-septembre 2002)	109 500
Traduction dans les cinq autres langues officielles des pages du site Web de l'ONU consacrées au Sommet : services de cinq agents des services généraux pour l'équivalent de contrats de louage de services d'un mois	14 000
Contrat de louage de service pour la présentation graphique et la traduction	20 000
Total, dépenses de personnel	143 500
2. Documentation écrite	
Rédaction, traduction et impression de la documentation et distribution de pochettes (accord de louage de service : 10 000 dollars; traduction : 5 000 dollars; heures supplémentaires pour l'impression et la distribution : 5 000 dollars)	20 000
Affiches en quatre couleurs dans les six langues officielles : 20 000 exemplaire au total	33 000
Publications à établir après le Sommet pour en présenter les résultats	15 000
Total, documentation écrite	68 000
3. Télévision et radio	
Production de cassettes vidéo « rouleau B » et transmission par satellite	15 000
Préparation de deux extraits de la série d'émissions télévisées <i>UN in Action</i> , qui seront utilisés par CNN dans <i>World Report</i> , et distribution à d'autres chaînes dans des langues locales (l'ensemble du travail étant effectué par les services d'information)	10 000
Production de programmes spéciaux pour la Radio des Nations Unies	10 000
Total, télévision et radio	35 000
4. Autres activités de promotion	
Affectation de crédits aux centres d'information des Nations Unies dans le monde entier pour publier dans les langues locales certains documents écrits et diffuser certaines émissions (traduction : 10 000 dollars; impression : 20 000 dollars) . . .	30 000
Projets régionaux concernant le Sommet	40 000
Exposition spéciale sur des questions thématiques et banderoles pour le site du Sommet	30 000
Total, autres activités de promotion	100 000

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
5. Couverture du Sommet et du Comité ministériel préparatoire	
Mise en place du site Web, gestion du site et archivage; installation et location d'une ligne du réseau RNIS : 1 200 dollars par jour pendant cinq jours (1 journée d'installation et 4 jours pour le Sommet, estimation provisoire)	6 000
Total, couverture du Sommet et du Comité ministériel préparatoire.	6 000
Total des ressources nécessaires pour la campagne d'information.	352 500

Note : On prévoit que les frais de voyage des fonctionnaires recrutés sur le plan international et le recrutement de personnel local seront financés dans le cadre des accords avec le pays hôte.